

VISIO - Recours à l'intérim dans la Fonction Publique

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

A distance - Synchron

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Connaître les diverses modalités de recrutement d'intérimaires pour la fonction publique

Public Visé

- DRH • Responsables service RH • Conseils statutaires • Tout agent chargé du recrutement • Juristes

Pré Requis

- Avoir des connaissances en recrutement de niveau débutant

Objectifs pédagogiques

- Connaître les diverses modalités de recrutement d'intérimaires pour la fonction publique

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports d'éléments théoriques sur la réglementation applicable
- Illustration par des cas concrets, sous la conduite du formateur
- Simulation de cas pratiques
- Support documentaire et paperboard
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 à 30 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire est également invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Parcours pédagogique

- **Rappel sur la pratique de l'intérim avant la Loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels**

- **Recours aux agents contractuels : caractère subsidiaire du recours à l'intérim ; rappel des modalités de recours aux contractuels des 3 fonctions publiques**

• L'intérim

- Intérêt et limites du recours à l'intérim
- Champ d'application : obligation de recours aux centres de gestion, identification des besoins
- Cas de recours à l'intérim : art. L1251-60 du Code du travail
 - . Distinction entre besoin occasionnel, saisonnier, accroissement temporaire d'activité
 - . Comparaison avec les cas de recours aux agents non-titulaires
 - . Interdictions légales
- Choix de l'entreprise de travail temporaire et règles de la commande publique
- Contrat de mise à disposition : clauses et fonctionnement
- Situation du salarié intérimaire : droits et obligations, conditions de travail

- **Méthode et conseils pour la rédaction du cahier des charges**

Qualification Intervenant.e.s

- Fonctionnaire expert en statut de la fonction publique

1 journée pour connaître les diverses modalités de recrutement d'intérimaires pour la fonction publique

Méthodes et modalités d'évaluation

Les stagiaires sont invités par mail à signer une feuille d'émargement électronique via EasySign

Modalités d'évaluation : Les stagiaires sont invités par mail à compléter une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels cas pratiques distribués lors de la formation vous permettront de compléter en auto-évaluation l'attestation de fin de formation

Sanction de la formation : Délivrance d'une attestation d'assiduité et d'une attestation de fin de formation

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Effectif

De 4 à 14 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) : 650.00

Inter Adhérent (Par personne) : 610.00



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org